



**ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°07-2021-105

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **07\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service Environnement**

07-2021-09-24-00001 - AP auto defrichement SADOK Hacene Cne LABEGUDE (3 pages)	Page 3
07-2021-09-22-00004 - AP destruction Sangliers_BANNE (2 pages)	Page 7
07-2021-09-22-00003 - AP destruction Sangliers_GUILHERAND GRANGES (2 pages)	Page 10
07-2021-09-23-00001 - AP destruction Sangliers_SOYONS (2 pages)	Page 13

## **07\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service Urbanisme et Territoires**

07-2021-09-23-00002 - Arrêté préfectoral instaurant des servitudes de passage et d'aménagement, dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies sur la commune de MAYRES. (8 pages)	Page 16
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

## **07\_Préf\_Préfecture de l'Ardèche / 07\_PREF\_Service des Sécurités**

07-2021-09-24-00002 - AP interdiction circulation véhicules transportant matériel sono (2 pages)	Page 25
--------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /**

07-2021-09-23-00003 - Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche (4 pages)	Page 28
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

07\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche

07-2021-09-24-00001

AP auto defrichement SADOK Hacene Cne  
LABEGUDE



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires de l'Ardèche**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2021-  
relatif à une autorisation de défrichement délivrée à M. SADOK HACENE sur la  
commune de LABEGUDE**

**Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**VU** le code forestier, notamment ses articles L.341-1 et suivants ;

**VU** le code forestier, notamment ses articles R.341-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-006 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-043 du 26 janvier 2021 portant subdélégation de signature ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande d'autorisation de défrichement n° 07-30291, reçu le 17/08/2021, complété le 26/08/2021 et présenté par M. SADOK Hacène, dont l'adresse est 9 rue Kiemen, 57200 Sarreguemines et tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,1748 ha de bois situés sur le territoire de la commune de LABEGUDE (Ardèche), lieu-dit Chadou ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'instruction, que la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination des sols n'est nécessaire pour aucun des motifs mentionnés à l'article L.341-5 du code forestier ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Objet de l'arrêté**

Le défrichement de 0,1748 ha des parcelles de bois situées sur la commune de LABEGUDE et dont les références cadastrales sont les suivantes est autorisé :

<b>Commune</b>	<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Surface cadastrale</b>	<b>Surface autorisée</b>
LABEGUDE	A	925	0,1748 ha	0,1748 ha

## **ARTICLE 2 : Durée de validité**

La durée de la validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa délivrance.

## **ARTICLE 3 : Conditions au respect desquelles la présente décision est subordonnée**

Le défrichement devra être exécuté en vue de la vente d'un terrain propre à être urbanisé. Compte tenu des risques d'incendie des forêts, le bénéficiaire devra éliminer toute végétation arborée présente sur la parcelle objet de la présente autorisation préalablement à l'urbanisation du terrain, à l'exception de quelques arbres à caractère ornemental sous réserve que les arbres de haute tige ainsi conservés présentent un espacement minimum compris entre 10 et 15 mètres et maintiendra constamment cet état.

Un boisement ou reboisement compensateur sur une surface de 0,1748 ha sera exécuté, sur d'autres terrains, par le titulaire de la présente autorisation, dans un secteur écologiquement comparable, en application de l'article L.341-6 I° du code forestier.

Le boisement / reboisement sera réalisé à l'intérieur ou en continuité d'un massif boisé de plus de 4 ha. La largeur minimale du boisement / reboisement est de 20 mètres. Le choix des essences et des régions de provenance doit être conforme aux dispositions de l'arrêté régional du 7 avril 2021 relatif à l'utilisation des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'Etat dans les projets de boisements et de reboisements, ainsi qu'aux catalogues de stations existants. Le travail éventuel du sol, la densité et les modalités de plantation doivent être compatibles avec les recommandations du guide « Comment réussir la plantation forestière ».

Les travaux de boisement ou de reboisement projetés devront faire l'objet d'une validation technique préalable par la direction départementale des territoires.

Le titulaire de la présente autorisation dispose d'un délai maximal d'un an à compter de la notification de cette obligation pour transmettre à la direction départementale des territoires un acte d'engagement des travaux à réaliser ou verser au Fonds stratégique de la forêt et du bois une indemnité équivalente fixée à 1000 €. Ces travaux feront l'objet d'un contrôle de l'administration pendant une période de 5 ans à compter de la transmission de l'acte d'engagement des travaux à réaliser.

À défaut, l'indemnité sera mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine.

La réglementation sur l'emploi du feu devra être respectée durant les travaux de déboisement sur ces terrains sensibles aux incendies de forêts.

L'autorisation de défrichement accordée pour la parcelle A 925 ne constitue pas seule le préalable nécessaire à la délivrance du permis de construire pour lequel les prescriptions, dont la zone tampon dans l'intervalle forêt habitat, à respecter seront fonction du projet présenté.

## **ARTICLE 4 : Transfert de propriété**

En cas de transfert de propriété de tout ou partie des terrains concernés pendant la durée de validité de la présente autorisation, le bénéficiaire de l'autorisation est tenu d'en informer préalablement la direction départementale des territoires.

A défaut d'une décision de transfert de l'autorisation au profit du ou des nouveaux propriétaires prononcée par l'autorité administrative, le bénéficiaire initial de l'autorisation reste seul responsable de la bonne réalisation des conditions figurant à l'article 3 de la présente décision.

## **ARTICLE 5 : Publication**

La présente autorisation sera affichée 15 jours au moins avant le début des travaux :

- sur le terrain par les soins du bénéficiaire jusqu'à la fin des travaux ;
- à la mairie, pendant deux mois à compter du début des travaux : le demandeur déposera à la mairie, le plan cadastral des parcelles à défricher qui sera consultable pendant toute la durée des travaux. Mention en sera faite sur les affiches apposées en mairie et sur le terrain.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ardèche. Il sera notifié au demandeur.

## **ARTICLE 6 : Délais et voies de recours**

La présente autorisation peut être contestée devant le tribunal administratif de Lyon (Tribunal administratif de LYON – Palais des juridictions administratives – 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de cette décision.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **ARTICLE 7 : Exécution**

Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et le maire de la commune de situation des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Privas, le 24 septembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des  
territoires,  
Le Responsable du Pôle Nature,

« signé »

Christian DENIS

07\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche

07-2021-09-22-00004

AP destruction Sangliers\_BANNE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°  
chargeant M. BALAZUC Eric  
Ou M. PESCHAIRE Sylvain de détruire  
les sangliers sur le territoire communal de BANNE**

**Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement notamment les articles L.427.1 à L.427.6 ;

VU le code de l'environnement notamment les articles R.427.1 à R.427.4 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux de lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-03-01-003 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relatif aux conditions de sécurité des mesures administratives de destruction des animaux sauvages et au service des lieutenants de louveterie dans le département de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-12-11-013 du 11 décembre 2019 fixant la liste des 26 lieutenants de louveterie sur les 21 circonscriptions du département de l'Ardèche

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-006 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-043 portant subdélégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

CONSIDÉRANT la demande du président de l'ACCA de BANNE

CONSIDÉRANT l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche,

CONSIDÉRANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur le territoire de la commune de BANNE ; que cette situation rend nécessaires des opérations de destruction de sangliers pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux parcs et jardins, aux voies et chemins et sauvegarder la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir aux cultures, aux jardins et aux équipements, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ; qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la participation du public même pour un délai réduit,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

**Arrête**



**Article 1<sup>er</sup>** : M. BALAZUC Eric

Ou M. PESCHAIRE Sylvain, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur le territoire communal de BANNE .

Ces opérations auront lieu **22 septembre 2021 au 25 octobre 2021.**

**Article 2** : Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera les modalités et le nombre d'opérations à exécuter conformément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 susvisé.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la transition écologique (MTE), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, M. BALAZUC Eric Ou M. PESCHAIRE Sylvain, lieutenant de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée au commandant du groupement de gendarmerie, au président de la fédération départementale des chasseurs, à la cheffe du service départemental de l'Office français de la biodiversité, au directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts à VALENCE, au maire de BANNE et au président de l'ACCA de BANNE .

Privas, le 22 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
pour le directeur départemental des territoires,  
Le Chef d'unité Patrimoine Naturel,

« signé »

Jérôme DUMONT

07\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche

07-2021-09-22-00003

AP destruction Sangliers\_GUILHERAND  
GRANGES

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°  
chargeant M. VEROT Jean-Paul de détruire  
les sangliers sur le territoire communal de GUILHERAND**

**Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement notamment les articles L.427.1 à L.427.6 ;

VU le code de l'environnement notamment les articles R.427.1 à R.427.4 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux de lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-03-01-003 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relatif aux conditions de sécurité des mesures administratives de destruction des animaux sauvages et au service des lieutenants de louveterie dans le département de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-12-11-013 du 11 décembre 2019 fixant la liste des 26 lieutenants de louveterie sur les 21 circonscriptions du département de l'Ardèche

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-006 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-043 portant subdélégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

CONSIDERANT la demande du président de l'ACCA de GUILHERAND

CONSIDERANT l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche,

CONSIDERANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur le territoire de la commune de GUILHERAND ; que cette situation rend nécessaires des opérations de destruction de sangliers pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux parcs et jardins, aux voies et chemins et sauvegarder la sécurité publique ;

CONSIDERANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir aux cultures, aux jardins et aux équipements, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ; qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la participation du public même pour un délai réduit,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. VEROT Jean-Paul, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur le territoire communal de GUILHERAND .

Ces opérations auront lieu **du 22 septembre 2021 au 25 octobre 2021.**

**Article 2** : Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera les modalités et le nombre d'opérations à exécuter conformément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 susvisé.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la transition écologique (MTE), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, M. VEROT Jean-Paul, lieutenant de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée à la Direction Départementale de la Sécurité Publique, au président de la fédération départementale des chasseurs, à la cheffe du service départemental de l'Office français de la biodiversité, au directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts à VALENCE, au maire de GUILHERAND et au président de l'ACCA de GUILHERAND .

Privas, le 22 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des Territoires,  
Le Chef d'Unité Patrimoine Naturel,

« signé »

Jérôme DUMONT

07\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche

07-2021-09-23-00001

AP destruction Sangliers\_SOYONS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°  
chargeant M. VEROT Jean-Paul de détruire  
les sangliers sur le territoire communal de SOYONS**

**Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement notamment les articles L.427.1 à L.427.6 ;

VU le code de l'environnement notamment les articles R.427.1 à R.427.4 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux de lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-03-01-003 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relatif aux conditions de sécurité des mesures administratives de destruction des animaux sauvages et au service des lieutenants de louveterie dans le département de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-12-11-013 du 11 décembre 2019 fixant la liste des 26 lieutenants de louveterie sur les 21 circonscriptions du département de l'Ardèche

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-006 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-043 portant subdélégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

CONSIDERANT la demande du président de l'ACCA de SOYONS

CONSIDERANT l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche,

CONSIDERANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur le territoire de la commune de SOYONS ; que cette situation rend nécessaires des opérations de destruction de sangliers pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux parcs et jardins, aux voies et chemins et sauvegarder la sécurité publique ;

CONSIDERANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir aux cultures, aux jardins et aux équipements, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ; qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la participation du public même pour un délai réduit,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. VEROT Jean-Paul, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur le territoire communal de SOYONS .

Ces opérations auront lieu **du 23 septembre 2021 au 25 octobre 2021**.

**Article 2** : Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera les modalités et le nombre d'opérations à exécuter conformément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 susvisé.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la transition écologique (MTE), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, M. VEROT Jean-Paul, lieutenant de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée à la Direction Départementale de la Sécurité Publique, au président de la fédération départementale des chasseurs, à la cheffe du service départemental de l'Office français de la biodiversité, au directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts à VALENCE, au maire de SOYONS et au président de l'ACCA de SOYONS .

Privas, le 23 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des Territoires,  
Le Responsable du Pôle Nature,

« signé »

Christian DENIS

07\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche

07-2021-09-23-00002

Arrêté préfectoral instaurant des servitudes de passage et d'aménagement, dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies sur la commune de MAYRES.





**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**

**Instaurant des servitudes de passage et d'aménagement,  
dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur la commune de Mayres**

**Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**Vu** le code forestier, notamment ses articles L133-1, L134-1 et suivants et R134-1 et suivants ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX en qualité de préfet de l'Ardèche ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°07-2021-01-04-002 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

**Vu** la délibération du 11 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal de Mayres approuve le projet d'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, sur les parcelles nécessaires à la piste DFCI ;

**Vu** la demande adressée au préfet de l'Ardèche le 1<sup>er</sup> décembre 2021 par Monsieur le Maire de Mayres sollicitant l'instauration de ces servitudes ;

**Vu** les pièces du dossier accompagnant cette demande, notamment le plan et l'état parcellaires désignant les parcelles concernées et leurs propriétaires;

**Vu** l'avis favorable du 22 février 2021 de la sous-commission départementale contre les incendies de forêt, lande, maquis, garrigue, au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** l'état parcellaire annexé au présent arrêté ;

**Considérant** que les bois et forêts situés dans le département de l'Ardèche sont réputés particulièrement exposés au risque d'incendie ;

**Considérant** qu'une servitude de passage et d'aménagement peut être établie par l'Etat au profit d'une collectivité territoriale pour établir et entretenir des équipements de protection des bois et forêts ;

**Considérant** que la piste DFCI d'Abraham, de Paillayre et de Cautet, ainsi que les citernes DFCI, présentent un intérêt stratégique en matière de défense des forêts contre l'incendie ;

**Considérant** que l'établissement de cet équipement est en conformité avec les propositions d'installation de citernes retenues dans le cadre du plan départemental de protection des forêts contre l'incendie 2015-2025, approuvé par arrêté préfectoral du 24 septembre 2015 ;

**Considérant** que la surface au sol de la citerne DFCI n'excède pas 500 mètres carrés, et que la largeur de la piste n'excède pas 6 mètres, que, dès lors, le projet de servitudes doit être porté à la connaissance des propriétaires des parcelles concernées dans les conditions fixées par l'article R134-3 du code forestier susvisé,

**Considérant** que le projet d'instauration de servitudes a été régulièrement porté à la connaissance des propriétaires concernés et de leurs ayants droit, en leur précisant les modalités selon lesquelles ils pouvaient faire valoir leurs observations,

**Considérant** l'absence d'observation formulée pendant la période où le dossier a été mis à la disposition du public en mairie de Mayres du 17 mai 2021 au 19 juillet 2021,

**Considérant** que l'instauration de servitudes de passage et d'aménagement des pistes d'Abraham, de Paillayre et de Cautet sur la commune de Mayres, pour y établir et entretenir deux citernes d'eau dans le cadre de la défense des bois et forêts contre les incendies, présente un intérêt stratégique reconnu en matière de défense des forêts contre les incendies,

**Sur proposition de** Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche :

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Des servitudes de passage et d'aménagement sont établies au profit de la commune de Mayres, pour assurer, sur le territoire de la commune, la continuité et la pérennité des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie et l'installation et l'entretien de deux citernes, constituant une réserve d'eau pour la défense des bois et forêts contre l'incendie.

### **Article 2 : Références cadastrales des parcelles grevées**

Les servitudes établies à l'article 1<sup>er</sup> sont supportées par les parcelles définies dans l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

### **Article 3 : Débroussaillage**

La commune de Mayres peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords des voies sur deux bandes latérales, sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres.

### **Article 4 : Circulation**

Les voies de défense des bois et forêts contre l'incendie ont le statut de voies spécialisées, non ouvertes à la circulation générale.

Auront ainsi exclusivement accès aux pistes de défense sur le territoire de la commune de Mayres :

- les propriétaires des parcelles traversées par les pistes, et leurs ayants droit, pour un usage privé ;
- les services en charge de la défense des bois et forêts contre l'incendie ;
- les services de lutte contre les incendies ;
- les services de la commune de Mayres ;
- les personnes dépositaires de l'autorité publique.

## **Article 5 : Aménagements**

Lorsque des aménagements seront nécessaires, les propriétaires des parcelles concernées en seront avisés par la commune de Mayres dix jours au moins avant le commencement des travaux, par lettre recommandée avec avis de réception. Cet avis indiquera la date du début des travaux ainsi que leur durée probable.

## **Article 6 : Indemnités**

Si l'exercice de ces servitudes rend impossible l'utilisation normale des terrains grevés, les propriétaires peuvent demander l'acquisition de tout ou partie du terrain d'assiette de la servitude et, éventuellement, du reliquat des parcelles. À défaut d'accord amiable, le juge fixe l'indemnité comme en matière d'expropriation.

## **Article 7 : Publicité**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de Mayres pendant deux mois.

À l'issue de cette période, un certificat établi par le maire de Mayres justifiera de l'accomplissement de cette formalité et sera transmis au préfet de l'Ardèche à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche - SUT - Bureau des procédures – BP 613 – 07006 Privas CEDEX.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr).

## **Article 8 : Notification**

Le présent arrêté fera par ailleurs l'objet d'une notification individuelle par le maire de Mayres aux propriétaires des parcelles concernées, par lettre recommandée avec avis de réception.

## **Article 9 : Exécution**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et le maire de Mayres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 23 septembre 2021

Le préfet,

signé

Thierry DEVIMEUX

---

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

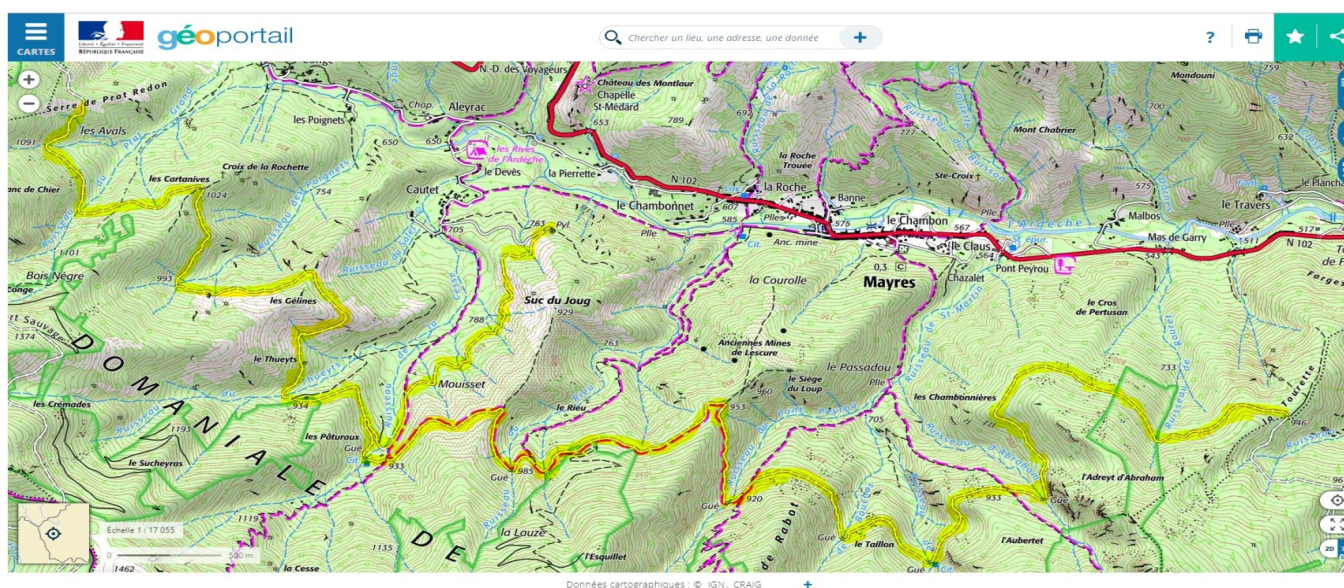
La requête peut être déposée ou envoyée au greffe du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03), ou adressée par voie électronique au moyen du téléservice accessible par internet à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

## ANNEXES

Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral n°  
Privas, le 23 septembre 2021  
Le préfet,  
signé  
Thierry DEVIMEUX

### PLAN DE SITUATION



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° Privas, le 23 septembre 2021  
Le préfet,  
signé  
Thierry DEVIMEUX

## ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL (1/4) – PISTES « D'ABRAHAM », « DE PAILLAYRE » ET « DE CAUTET »

PISTES "D'ABRAHAM" - " DE PAILLAYRE" - "DE CAUTET" / ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL

Numéro terrier	Nom	Sexe	Date de naissance ou N° SIREN	Propriétaires		Adresse	Section et N°	Parcelles			Linière parcouru sur la parcelle	Largeur maximale de l'emprise de la servitude
				Lieu de naissance	Conjoint / Sigle			Contenance	Nature	Lieu-dit		
T1	COULET Françoise Jacqueline Marie-Angèle RAZUREAU Thierry Luc Christian	F M	08/01/1961 20/02/1959	026 MONTEJUMAR 034 MONTPELLIER	RAZUREAU Thierry COULET Françoise	GRIMOLLE 909 CHE DE CHAUVIERE 07400 ROCHEAURE GRIMOLLE 909 CHE DE CHAUVIERE 07400 ROCHEAURE	HD295	0h22240ca	Lande	les avals	environ 58,00 mètres	6,00 mètres
T2	DEJGANS Yvonne Jean-Louis	M	04/03/1943	007 MAYRES	GIMBERT Henri	BAT D 21 RUE PIERRE BRUNIER 69300 CALUIRE ET CLUIRE	G0144	0h20945ca	Lande	l'adret de pougnat	environ 23,00 mètres	6,00 mètres
T3	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0145		00873000			LAMOTHE 07330 BARNAS	G0145	0h28235ca	Lande	l'adret de pougnat	environ 30,00 mètres	6,00 mètres
T4	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 HD299		00875179			LE VILLAGE 07330 MAYRES	HD299	0h44885ca	Lande	les avals	environ 61,00 mètres	6,00 mètres
T5	MOULIN Alain Marcel	M	10/02/1961	007 AUBENAS		LA RONDE 07200 ST ETIENNE DE FONTELLON	F0343 F0771 F0779 F0801 G0150 G0162 G0166 G0146 G0169 G0286 HD367 HD389 HD390	0h40885ca 0h403475ca 0h408410ca 0h4091420ca 0h439470ca 0h47245ca 0h423480ca 0h474473ca 0h463420ca 0h458475ca 0h4554800ca 0h473430ca 3h12366ca	Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande	pra claux mousset mousset mousset l'adret de pougnat l'adret de pougnat l'adret de pougnat les paturaux les gelines les gelines le ranc du chier le cros de congès le cros de congès	environ 35,00 mètres environ 14,00 mètres environ 45,00 mètres environ 51,00 mètres environ 17,00 mètres environ 37,00 mètres environ 33,00 mètres environ 79,00 mètres environ 43,00 mètres environ 25,00 mètres environ 21,00 mètres environ 95,00 mètres environ 117,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T6	MATHE Monique Jacqueline RIEU Jacques Noël	F M	25/07/1925 15/11/1933	007 MAYRES 038 LA MOTTE-SAINT-MARTIN	RIEU Jacques MATHE Monique	170 CHE DE CAUTET 07330 MAYRES	F0281 F0309 F0436 F0773 F0778 G0167 G0266 G0300	0h418400ca 1h322118ca 0h426470ca 0h446475ca 0h40305ca 0h41945ca 0h404460ca 0h436485ca	Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande Lande	pra claux pra claux pra claux mousset mousset l'adret de pougnat les gelines les gelines	environ 9,00 mètres environ 28,00 mètres environ 35,00 mètres environ 12,00 mètres environ 27,00 mètres environ 17,00 mètres environ 18,00 mètres environ 24,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T7	BONNET Veronique Marthe Sylvie	F	20/03/1961	007 AUBENAS	DUVERGER-NONINSK Stephane	95 RUE DU JARDIN PUBLIC 33000 BORDEAUX	F0765 F0769 F0770 F0772 G0090 G0289	3h45410ca 1h417410ca 0h404690ca 0h403010ca 0h411445ca 0h438400ca	Lande Lande Lande Lande Lande Lande	le berlais le berlais mousset mousset le couleuyas les gelines	environ 120,00 mètres environ 220,00 mètres environ 25,00 mètres environ 11,00 mètres environ 84,00 mètres environ 14,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T8	CHAUDANSON Dominique François CHAUDANSON Frédéric Jean-Marie CHAUDANSON Henri Emile Jules	M M M	18/10/1964 08/06/1963 26/08/1938	084 AVIGNON 084 AVIGNON 007 MAYRES	CASANI Pascal VERPILLAT Nathalie RUSSO Marie	VILLA ADRIANA RUE DU LIS ALL DES MINOSAS LES ROUTES 06600 ANTIBES MONASTÈRE DE LA VISITATION 464 CHE DES GOUTTES 69670 VAUGHNERAI 7 ALL DES MAGNOLIAS 26500 BOURG LES VALENCIE	F0711 G0270	0h482405ca 0h409490ca	Lande Lande	l'escur les gelines	environ 48,00 mètres environ 25,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T9	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 F0814		00862815			LE VILLAGE 07330 MAYRES	F0814	0h43020ca	Lande	laize de barrial	environ 8,00 mètres	6,00 mètres
T10	VACHER Christophe VACHER René Albert	M M	27/04/1970 03/09/1944	007 AUBENAS 007 MAYRES	VERPILLAT Nathalie DUIN Michèle	LES CHEVRETIERS 07330 BARNAS 302 CHE DU CHAMBNONNET LE CHAMBNONNET 07330 MAYRES	F0708 F0815 F0818	0h412435ca 2h1515800ca 1h467450ca	Lande Lande Lande	les chenevieres laize de barrial laize de barrial	environ 15,00 mètres environ 63,00 mètres environ 92,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T11	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 HD292		00858340			RUE SERRE DU SERRAT 07000 PRIVAS	HD292	1h482250ca	Lande	les avals	environ 82,00 mètres	6,00 mètres
T12	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0273		00862557			VILLAGE DE CHAUDON 07330 TILUYETS	G0273	1h492485ca	Lande	les gelines	environ 40,00 mètres	6,00 mètres
T13	FAYOLLE Frédéric Maurice GAZELLE Cecile Christiane Pierrette	M F	11/05/1975 27/02/1975	042 SAINT-CHAMOND 042 SAINT-CHAMOND	GAZELLE Cecile FAYOLLE Frédéric	495 RTE DE LA GACHET 42320 VAUFLEURY	F0653	3h403460ca	Lande	le rieu	environ 238,00 mètres	6,00 mètres
T14	LE PIGNOUX		410591174			PAR MME DUSSERRE RENEE HAMEAU DE CAUTET 07330 MAYRES	F0310 F0777 F0886 F0892 G0239 G0245	0h274420ca 0h410435ca 2h404070ca 1h400484ca 0h467440ca 0h457475ca	Lande Lande Lande Lande Lande Lande	pra claux mousset le chabanal le suc du jog les paturaux les paturaux	environ 9,00 mètres environ 14,00 mètres environ 157,00 mètres environ 89,00 mètres environ 105,00 mètres environ 8,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T15	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0089		00858910			PAR MR PICANO FLORENT 36 RUE LOUIS JUGUET 69190 ST FONTS	G089	2h43715ca	Lande	le couleuyas	environ 100,00 mètres	6,00 mètres
T16	BRUN Marisa	M	099			A CAUTET 07330 MAYRES	G0088	2h420455ca	Lande	le couleuyas	environ 115,00 mètres	6,00 mètres
T17	LEYNAUD Jean-marc Paul Noël	M	21/10/1960	013 MARSAILLE	DEBOS Catherine	740 RTE DE CHASSER 07220 SAINT-THOME	F0297 F0340 F0806 G0087	1h4214920ca 1h409420ca 0h469465ca 0h434445ca	Lande Lande Lande Lande	pra claux pra claux mousset le couleuyas	environ 51,00 mètres environ 38,00 mètres environ 57,00 mètres environ 28,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T18	SAMOUX Jules Leon TURIN Renee Marie Paule	M F	18/11/1918 30/06/1922	099 SIDI BELL ABBES ALGERIE 013 MARSAILLE	TURIN Renee Marie Pau SAMOUX	QRT DE ST MARTIN 07330 MAYRES 29 CHE DE LA TELEVISION 13013 MARSAILLE	F0688 F0749	0h456415ca 1h485430ca	Lande Lande	le rieu le deves de charrier	environ 18,00 mètres environ 62,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T19	ANGLADE Marie Victorie BERONNET Antonette Jeanne BERONNET Antonette Jeanne BERONNET Marcel Rene MICOLD Gilbert Therese Franca VARAMBON Marie-France Antonette VARAMBON Serge Georges	F F F F F F M	06/01/1902 24/07/1923 28/01/1923 20/07/1947 30/01/1924 26/05/1950 09/09/1948	007 MAYRES 042 FIRMINY 069 LYON ZEME 088 LYON ZEME 038 APPRIEU 069 LYON ZEME 069 LYON ZEME	VIDAL Jean VENER TOURLAMAIN Rou BROSSE THEVENON	PAR MR VIDAL LUCIEN 8 RUE DE MENIS 38000 GRENOBLE 41 AV JEAN JAURES 69190 ST FONTS 6 RUE JEAN CHEVALIER 69200 VERRIEREVIEUX 97 LOT LA ROTONDE 30260 SAINT-CLEMENT LES NENEIÈRES 6 RUE DU PLODN DU ROI 13127 VITROLLES RTE DE GRAVES 69480 ANSE 480 RTE DE ST MARCEL 38460 VESSILLEU	F0307 G0249 G0265	0h409470ca 0h498450ca 0h427485ca	Lande Lande Lande	pra claux les gelines les gelines	environ 36,00 mètres environ 17,00 mètres environ 21,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T20	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0340		00858977			LE VILLAGE 07380 MEYRAS	G0240	1h483465ca	Lande	les paturaux	environ 167,00 mètres	6,00 mètres
T21	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 F0744		00857201			2 RUE ALJUSTIS ISAAC 42000 SAINT-ETIENNE	F0744	2h411465ca	Lande	couleuyas	environ 38,00 mètres	6,00 mètres
T22	MEJEAN Camille	M	29/12/1938	030 ANOULEZE	COMBALLIZER Jeanine	83 RTE DE NIMES 69140 TORNIAC	F0747	1h48480ca	Lande	couleuyas	environ 137,00 mètres	6,00 mètres
T23	LAFFONT Pierre ROUSSEL Marie Claire Yvonne	M F	14/04/1970 24/06/1940	007 AUBENAS 007 MAYRES	SOUCHE Valerie LAFFONT	33 IMPASSE DES MARNES GRANGES VIGNES 07200 VESSELAUX 50 RUE DE LA VILLA 07330 MAYRES	F0746 F0750	0h417490ca 1h44475ca	Lande Lande	couleuyas le deves de charrier	environ 38,00 mètres environ 61,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T24	ROUSSEL Nathalie ROUSSEL Veronique	F F	26/05/1970 12/06/1967	042 LE COTEAU 007 AUBENAS		23 CHE DE LA MURE 07200 AUBENAS	E0528 E0529 E0530	0h455455ca 0h456455ca 0h456465ca	Bois Lande Bois	les routeles les routeles les routeles	environ 35,00 mètres environ 48,00 mètres environ 19,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T25	BRAUX Jacques	M	23/05/1957	099 ALGERIE	MOUYON Evelyne	136 RTE NATIONALE 07200 LABEGUDE	G0331	2h471460ca	Lande	les chenaux	environ 19,00 mètres	6,00 mètres
T26	BESSON Marcel Antonin Paul	M	24/11/1934	007 MAYRES	SOUCHE Paulette	RESIDENCE MONTANA 264 BO DE VALCRENS 13210 BOUC-BEL-AIR	E0033	2h427410ca	Lande	les deves	environ 34,00 mètres	6,00 mètres
T27	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0149		00875427			LE VILLAGE 07330 MAYRES	G0149	0h476420ca	Lande	l'adret de pougnat	environ 40,00 mètres	6,00 mètres
T28	GRIFFON Simone Jeanine	F	11/12/1945	084 AVIGNON	BARBER	MAS DU SOLEIL RTE DE MONTFRIN 30390 ARAMON	F0342 F0781 F0803 G0253	0h417415ca 0h425445ca 0h464485ca 1h402425ca	Lande Lande Lande Lande	pra claux mousset mousset les gelines	environ 51,00 mètres environ 39,00 mètres environ 116,00 mètres environ 156,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres

## ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL (2/4) – PISTES « D'ABRAHAM », « DE PAILLAYRE » ET « DE CAUTET »

### PISTES "D'ABRAHAM" - "DE PAILLAYRE" - "DE CAUTET" / ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL

Numéro terrier	Nom	Sexe	Date de naissance ou N° SIREN	Propriétaires		Adresse	Section et N°	Parcelles			Ligne parcouru sur la parcelle	Largeur maximale de l'emprise de la servitude
				Lieu de naissance	Conjoint / Signé			Contenance	Nature	Lieu-dit		
T29	ROBERT-DELANNOY Marie-Hélène Simone	F	21/10/1957	007 AUBENAS	PASCAL Jean Louis	18 CHEM DE BURE 43300 LANGAEC	E0527 E0541	1ha17a15ca 2ha6a15ca	Lande Lande	les rouledes	environ 70,00 mètres	6,00 mètres
T30	VINARD Florian	M	14/08/1980	069 OULLINS		500 RTE D'AUBENAS 07330 MAYRES	E0233	0ha25a35ca	Lande	lausse	environ 58,00 mètres	6,00 mètres
T31	CHARRA Colette Marcelle Gilberte	F	09/03/1945	069 LYON 3EME	LEYNAUD	580 CHE DU TRAVERS BAS 07330 MAYRES	E0310	1ha71a70ca	Lande	fontanouille	environ 34,00 mètres	6,00 mètres
T32	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0471		U00870402			VILLAGE DES POIGNETS 07330 MAYRES	E0471	1ha44a70ca	Lande	ladreyt d abraham	environ 54,00 mètres	6,00 mètres
T33	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0619		U00885522			CHEZ M FROMENT AV LACAU 17300 MARGIANNE	F0619	0ha74a48ca	Lande	la griffoulle	environ 58,00 mètres	6,00 mètres
T34	MOUNIER Jean Louis	M	01/01/1944	007 MAYRES	DAGIER Eliane	345 RTE D'AUBENAS 07330 MAYRES	E0413 E0544 E0546	1ha13a30ca 3ha13a35ca 0ha35a70ca	Lande Lande Lande	la breguerey de rouvierie le tallon les tallon	environ 42,00 mètres environ 160,00 mètres environ 52,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T35	CHAMBON Louis Georges Francois CHAMBON Monique Henriette Susanne PLANCHER Suzanne Gabrielle Marie	M F F	25/09/1928 16/11/1956 04/09/1934	007 MAYRES 013 MARSEILLE 013 MARSEILLE	PLANCHER Suzanne DOUAY Vincent CHAMBON Georges	CHEZ M CHAMBON GERARD 73 RUE DES ECOLES 07380 LALEVADE-2 ARDECHE RES LA TORTUE BAT C 6 RUE DE LA TOISON D OR 34300 AGDE CHEZ M CHAMBON GERARD 73 RUE DES ECOLES 07380 LALEVADE-2 ARDECHE	E0022 E0041 E0442 E0443	2ha56a86ca 0ha38a45ca 1ha16a52ca 0ha19a88ca	Lande Lande Lande Lande	les deves les deves la leche la leche	environ 7,00 mètres environ 14,00 mètres environ 7,00 mètres environ 54,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T36	BARRAL Bruno Belton BARRAL Edmond Louis Ernest GUSSON Elisabeth Yvonne YERBON Monique Antoinette Augustine	M M F F	09/01/1940 19/12/1926 18/03/1951 25/05/1927	030 ALES 030 LE MARTINET 007 AUBENAS 030 LE MARTINET	PLAVIAK Stanislava MALAKOSS Roumoula MOULIN Jolette SUCC MME PRATS DENISE 6 RUE GEORGES GRASSEIS 30240 LE GRAU DU ROI	APPY 824 RES LES VILLEGALES 71 RUE JEAN RICHARD QUICROS 30100 ALES LA BRUYERE ET LE CARAI 50 RUE SAINT-POLYDOREN SUR-AUNONNET LAURENCHIE 071 SAINT-AURANT-SOUS-CORDON SUCC MME PRATS DENISE 6 RUE GEORGES GRASSEIS 30240 LE GRAU DU ROI	E0040	0ha09a30ca	Lande	les deves	environ 9,00 mètres	6,00 mètres
T37	ASTIER Marc Louis Lucien	M	22/01/1957	007 MAYRES		190 CHE DU BOSQUET 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON	E0043	1ha44a55ca	Lande	les deves	environ 113,00 mètres	6,00 mètres
T38	CABEL Remi Maurice	M	25/07/1946	075 PARIS 10E	GANACHAUD Jacqueline	660 RTE D'AUBENAS 07330 MAYRES	E0042 E0445	0ha57a35ca 0ha16a60ca	Lande Lande	les deves la leche	environ 15,00 mètres environ 50,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T39	CHALABREYSSE Franck Henri Marie	M	23/10/1948	007 LARGENTIERE	DUCHAMP Jasette	LES COTES 07110 VINEZAC	E0308	0ha38a65ca	Lande	la tourrette	environ 27,00 mètres	6,00 mètres
T40	CROUZET Brigitte Martine Louise CROUZET Solenne Bénédicte Martine Aurianne	F F	30/10/1956 26/11/1991	099 ALLEMAGNE 075 PARIS 14	ARZENI ABEL Alexandre	19 RUE CLEMENT MICHLUT 69100 VILLEURBANNE 240 CHE DE MALBOS 07330 MAYRES	E0141 G0164 G0296	1ha57a60ca 0ha29a10ca 0ha76a20ca	Lande Lande Lande	le cors de pertusan ladreyt de pougnat les gelines	environ 42,00 mètres environ 21,00 mètres environ 26,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T41	BOTTAUX Boris BOTTAUX Dominique Genevieve BOTTAUX Vivian COPPE Marie MARECHALLE Genevieve Monique SILVY Jacqueline Marie Marie	M F M F F F	16/04/1959 21/09/1949 21/10/1955 22/12/1955 28/11/1959 21/08/1934	075 CHAMPIGNY-SUR-MARNE 075 LASNIERES 075 LA GARENNE-COLOMBES 075 CRETEN 075 CRETEN 013 AN EN PROVENCE	MARECHALLE Genevieve ZERARI COPPE Marie BOTTAUX Vivian BOTTAUX Boris BOTTAUX Gustave	LOGT 72 1 RUE DES DEUX MOULINS 43700 CUSSAC-SUR-LOIRE 614 AV DE L'EUROPE 34790 MAURELHAN LE POURBARD 24610 VILLEFRANCOIS DE LONCHAT LOGT 72 1 RUE DES DEUX MOULINS 43700 CUSSAC-SUR-LOIRE CORRECTION 07500 MAYRES	G0154 G0165	0ha58a40ca 0ha34a10ca	Lande Lande	ladreyt de pougnat ladreyt de pougnat	environ 17,00 mètres environ 29,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T42	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0163		U00880841			LE VILLAGE 07330 MAYRES	G0163	0ha37a25ca	Lande	ladreyt de pougnat	environ 25,00 mètres	6,00 mètres
T43	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0161		U00870816			LE VILLAGE 07330 MAYRES	G0161	1ha97a15ca	Lande	ladreyt de pougnat	environ 82,00 mètres	6,00 mètres
T44	DUMONT Anne-Valérie Sophie Jacqueline DUMONT Bénédicte Elise Henriette DUMONT Elisabeth Dominique Marie DUMONT Marc Marie Eustache	F F F M	17/05/1966 31/07/1961 10/02/1965 26/09/1933	075 BOULOGNE-BILLANCOURT 075 BOULOGNE-BILLANCOURT 075 BOULOGNE-BILLANCOURT 059 LESQUERRES	LLUCH-BOSCA Guillaume COPPE Marie LE CORNIEG Gaetan	36 RUE DES VALLEES 91800 BRUNOY BAT C 12 PL DE LA BASTILLE 75011 PARIS BAT C 51 AV DES TERNES 75017 PARIS 51 BD DE BEAUXJOURS 75016 PARIS 16	E0015	3ha19a30ca	Lande	les deves	environ 57,00 mètres	6,00 mètres
T45	PIQ Nicolas Jean-Louis	M	28/03/1970	007 AUBENAS	PEYRON Nadine	ENTREE D 28 RUE BOURCUNAIN 69390 MILLERY	E0472	0ha83a60ca	Lande	ladreyt d abraham	environ 27,00 mètres	6,00 mètres
T46	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0710		U00866871			308 RUE KOPERNIK 38670 CHASSE-SUR-RHONE	F0710	0ha29a45ca	Lande	les chenevieres	environ 26,00 mètres	6,00 mètres
T47	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0013		U00873091			LE VILLAGE 07200 LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	E0013	0ha38a60ca	Lande	les chambornieres	environ 89,00 mètres	6,00 mètres
T48	VENTALON Aime Christian Rene	M	30/12/1940	007 MAZAN		LE TRAVERS 07330 MAYRES	E0304 E0451 E0492 E0497 E0547	2ha07a20ca 0ha08a75ca 3ha58a60ca 0ha50a0ca 0ha32a65ca	Lande Lande Lande Lande Lande	la tourrette la leche laubertet laubertet le tallon	environ 34,00 mètres environ 8,00 mètres environ 121,00 mètres environ 14,00 mètres environ 46,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T49	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0830		U00874073			3 SQ DE BRETAGNE 77186 NOISEL	F0830	0ha27a05ca	Lande	luze de barrial	environ 36,00 mètres	6,00 mètres
T50	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0831		U00873225			RUE SERRE DU SERRET 07000 PRIVAS	F0831	1ha39a80ca	Lande	luze de barrial	environ 53,00 mètres	6,00 mètres
T51	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 H0372		U00874495			LE VILLAGE 07330 MAYRES	H0372	1ha36a35ca	Lande	le ranc du chier	environ 41,00 mètres	6,00 mètres
T52	MOUNIER Alain Francis	M	07/05/1945	007 MAYRES	DAGIER Marie	3 SQ DE BRETAGNE 77186 NOISEL	E0494 E0498 E0540 F0652 F0707 F0825	0ha06a85ca 0ha30a10ca 1ha61a00ca 1ha27a25ca 0ha12a63ca 0ha11a35ca	Lande Lande Lande Lande Lande Lande	laubertet laubertet les rouledes la griffoulle les chenevieres luze de barrial	environ 2,00 mètres environ 34,00 mètres environ 85,00 mètres environ 33,00 mètres environ 14,00 mètres environ 39,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T53	MOULIN Bernard Henri Rene	M	24/03/1952	034 CAUX	CARBONELL Monique	8 RUE DE LA BERRE 11130 SIEGAN	F0295 F0296 F0308	1ha09a30ca 0ha07a15ca 1ha50a70ca	Lande Lande Lande	pra claux pra claux pra claux	environ 145,00 mètres environ 33,00 mètres environ 54,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T54	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0807		U00860040			07200 LABEGUDE	F0807	0ha17a00ca	Lande	moisset	environ 13,00 mètres	6,00 mètres
T55	TRESAL-MAUROZ Claude Rene TRESAL-MAUROZ Laurence Anne VERON Sylvie	M F F	27/02/1951 20/01/1971 02/09/1946	084 L ÎLE SUR LA SORGUE 084 VALERIS 091 ALGERIE	ROMET Yolaine TRESAL-MAUROZ TRESAL-MAUROZ	1534 RTE DES VIGNERES 84250 LE THOR 804 CHE DES ESPERLUGUES 84800 L ÎLE SUR LA SORGUE 406 CHE VIEUX 84250 LE THOR	F0339 F0804	0ha99a27ca 0ha20a05ca	Lande Lande	pra claux moisset	environ 8,00 mètres environ 22,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T56	CHABERT Paulette Marie Louise VEYRENC Jean Claude Fernand	F M	13/09/1942 24/11/1942	007 AUBENAS 007 THUYETS	VEYRENC Jean CHABERT Paulette	TRAVAILLEUR INDEPENDANT LES CROS DE LAVAL 07330 THUYETS	F0802 F0805	0ha36a85ca 0ha17a75ca	Lande Lande	moisset moisset	environ 56,00 mètres environ 36,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T57	BOULESTREAU Sophie Lucie Jeanne Marie MOULIN Auriane Sylvie Danielle MOULIN Damien Alex Victor MOULIN Lea Aline Rolande	F F M F	25/11/1966 18/11/1996 09/09/2002 31/01/1995	049 ANGERS 007 AUBENAS 007 AUBENAS 007 AUBENAS	MOULIN MOULIN MOULIN MOULIN	230 IMP DE LA BASTIDE 07380 JALLAC BAT A 253 GRANDE RUE 69600 OULLINS ALLEYRAC 07330 MAYRES 230 IMP DE LA BASTIDE 07380 JALLAC	F0318 F0764 G0180	1ha38a30ca 3ha52a25ca 1ha02a10ca	Lande Lande Lande	pra claux le berlias les bories	environ 19,00 mètres environ 93,00 mètres environ 78,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T58	CELLIER Michel Andre PIQ Marie Louise Marguerite	M F	26/03/1955 22/02/1939	007 AUBENAS 007 MAYRES	BREYSSE Catherine CELLIER	218 ALL DES ECLURELLES 07880 MALATYNERIE 88 RTE NATIONALE 07200 LABEGUDE	F0766 F0767 G0324 G0329 H0296	0ha68a75ca 0ha46a30ca 3ha20a84ca 0ha02a05ca 0ha39a25ca	Lande Lande Lande Lande Lande	le berlias le berlias les chenaux les chenaux les arals	environ 112,00 mètres environ 128,00 mètres environ 6,00 mètres environ 54,00 mètres environ 21,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
T59	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0808		U00873141			07200 LABEGUDE	F0808	0ha02a30ca	Lande	moisset	environ 11,00 mètres	6,00 mètres
T60	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0809		U00860973			SAINTE-MARTIN 07330 MAYRES	F0809	2ha12a60ca	Lande	moisset	environ 121,00 mètres	6,00 mètres
T61	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0014		U00862995			QUARTIER AU CLAUZ 07330 MAYRES	E0014	0ha50a70ca	Lande	les chambornieres	environ 15,00 mètres	6,00 mètres
T62	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0181		U00857896			144 AV DE TOULON 13010 MARSEILLE	G0181	8ha26a70ca	Lande	les bories	environ 404,00 mètres	6,00 mètres
T63	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0328		U00861765			CAUTET 07330 MAYRES	G0328	4ha25a68ca	Lande	les chenaux	environ 391,00 mètres	6,00 mètres
T64	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0325		U00873281			CAUTET 07330 MAYRES	G0325	1ha22a95ca	Lande	les chenaux	environ 30,00 mètres	6,00 mètres
T65	MOULIN Rolande Simone	F	07/11/1956	007 MAYRES		CH DE ST JEAN ETO 3 HLM ENT 2 HLM SAINT JEAN 07170 VILLENEUVE-DE-BERG	G0301 G0326	0ha78a25ca 0ha28a65ca	Lande Lande	les gelines les chenaux	environ 4,00 mètres environ 27,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres

**ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL (3/4) – PISTES « D'ABRAHAM », « DE PAILLAYRE » ET « DE CAUTET »**

PISTES 'D'ABRAHAM' - 'DE PAILLAYRE' - 'DE CAUTET' / ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL

Numéro terrier	Nom	Sexe	Date de naissance ou N° SIREN	Propriétaires			Section et N°	Parcelles			Linéaire parcouru sur la parcelle	Largeur maximale de l'emprise de la servitude
				Lieu de naissance	Conjoint / Signé	Adresse		Contenance	Nature	Lieu-dit		
766	MOJNER Joseph	M		099	TESTUD	CHEZ M FROMENT LOT PLEIN AIR AV LACANAU 13700 MARGIGNANE	E0467	2ha70a55ca	Lande	ledreyt d abraham	environ 116,00 mètres	6,00 mètres
767	JOFFRE Jeanine Marie Louise LEYNAL Guy Leon Jean	F M	06/08/1939 21/08/1933	007 AZAC 007 THUEYTS	LEYNAL Guy JOFFRE Jeanine	18 RUE DES GIRAUDS 07330 THUEYTS	E0058	0ha23a55ca	Lande	fontaroulle	environ 18,00 mètres	6,00 mètres
768	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 H0273		U00865519			RUE DE LA FONTAINE ROMAINE 30114 NAGES-ET-SOLORGUES	H0273	14ha49a270ca	Lande	les carnaves	environ 333,00 mètres	6,00 mètres
769	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 H0276		U00866095			15 RUE PASTEUR 88110 RAON L ETAPE	H0276	1ha40a0ca	Lande	les carnaves	environ 60,00 mètres	6,00 mètres
770	GIACE Paule Augusta LACHASSAGNE Joel Jean Pierre	F M	10/05/1917 31/01/1959	071 MACON	LACHASSAGNE Maurice	LE CHAMON 07330 MAYRES	F0701	1ha25a35ca	Lande	les cheneviers	environ 43,00 mètres	6,00 mètres
771	DEUSCH Annette Lina GILLES Jacques Charles Henri	F M	21/12/1931 15/09/1955	067 STRASBOURG 007 AUBENAS	GILLES GUINAT Corinne	LES ROUVIERES 80 RUE DU VALLON DE COMBEUYE 07330 THUEYTS 82 VALLON DE COMBEUYE LES ROUVIERES 07330 THUEYTS	H0274	0ha38a00ca	Lande	les carnaves	environ 33,00 mètres	6,00 mètres
772	CHENET Jean-pierre SAVINAS Charal Helene	M F	02/04/1947 25/02/1946	071 PARAY LE MONVAL 043 CHADRAC	SAVINAS Chantal CHENET Jean	23 AV D ISANKA 34560 POULSAN	G0284 G0287 G0297	0ha58a10ca 0ha30a80ca 0ha22a20ca	Lande Lande Lande	les gelines les gelines les gelines	environ 25,00 mètres environ 20,00 mètres environ 13,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
773	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0706		U00864041			RUE SERRE DU SERRET 07000 PRIVAS	F0706	0ha49a45ca	Lande	les cheneviers	environ 18,00 mètres	6,00 mètres
774	PIQ Marie Louise Marguerite	F	22/02/1935	007 MAYRES	CELLIER	88 RTE NATIONALE 07200 LABEGUDE	G0352	0ha37a60ca	Lande	les gelines	environ 50,00 mètres	6,00 mètres
775	DUMAS Christelle Marie Nicole DUMAS Guy Julien Emile DUMAS Patrick Marie Marcel	F M M	03/06/1969 07/11/1938 17/02/1966	007 AUBENAS 007 VALS-LES-BAINS	VINUESA Miguel COSTE Denise	27 RTE DE FONTAINELE 07200 LUCEL PONTRE GUBREYTS 07000 VALS-LES-BAINS DUBREYTS 07000 VALS-LES-BAINS	F0306 F0347 G0281	0ha48a10ca 0ha11a20ca 0ha35a35ca	Lande Lande Lande	pra claus pra claus les gelines	environ 36,00 mètres environ 20,00 mètres environ 15,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres 6,00 mètres
776	TESSIER Inconnu	F			AYROULET Louis	LAMOITE 07330 BARNAS	E0395	0ha47a47ca	Lande	la tourrette	environ 37,00 mètres	6,00 mètres
777	MARIN Philippe Rene	M	10/08/1962	075 PRIS 12		95 RTE DE ST CIRIGUES DE PRADES 07380 PRADES	E0039	0ha58a58ca	Lande	les deves	environ 37,00 mètres	6,00 mètres
778	DREYON Fabienne Carole Marie Therese VENTALON Michel Francis	F M	11/12/1965 09/09/1961	007 AUBENAS 007 AUBENAS	VENTALON Michel DREYON Fabienne	160 RTE D'ASTET 07330 MAYRES	F0687	0ha12a50ca	Lande	le rieu	environ 19,00 mètres	6,00 mètres
779	APEL Michel Philippe Hugues APEL Mireille Martine Nicole Annette	M F	26/11/1954 24/02/1956	067 STRASBOURG 067 STRASBOURG	MANSDON Sylvie	34 RUE DES ORMES 07200 STRASBOURG 9 RUE BARTHELEMY LUCHEME 34700 LOUVEVE	F0305 F0316	0ha30a80ca 1ha26a70ca	Lande Lande	pra claus pra claus	environ 74,00 mètres environ 232,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
780	ASTER Jean-Luc Henri Andre	M	29/02/1956	007 AUBENAS		RUE DE LA BOURGADE 07400 ALBA-LA-ROMAINE	E0556	1ha10a70ca	Lande	le taillon	environ 60,00 mètres	6,00 mètres
781	BLANCHON Mireille Fernande Marie PONTIER Emile Victorin	F M	04/09/1933 10/05/1928	007 MAYRES 007 MAYRES	PONTIER BLANCHON Mireille	LE RIPEL 07200 LABEGUDE	E0051	1ha30a60ca	Lande	fontaroulle	environ 33,00 mètres	6,00 mètres
782	HERMAN Michèle Jocelyne RABEC Claude Joseph Maurice Denis	F M	13/05/1956 28/02/1950	014 VIRE 050 EULVRIGNY	RABEC Claude HERMAN Michèle	1 LA GRANDE FURONNIERE 50300 LE VIL-SAINT-PERE	E0056	0ha26a70ca	Lande	fontaroulle	environ 32,00 mètres	6,00 mètres
783	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0816		U00861740			QUARTIER LA ROCHE 07330 MAYRES	F0826	0ha27a80ca	Lande	laue de barrial	environ 5,00 mètres	6,00 mètres
784	BREYSSE Jean Francois Regis	M	02/04/1929	007 MAYRES	GALLARD Bernadette	LE CHAMBRONNET 07330 MAYRES	F0820	4ha46a70ca	Lande	laue de barrial	environ 219,00 mètres	6,00 mètres
785	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0491		U00861138			LE VILLAGE 07330 MAYRES	E0491	1ha47a70ca	Lande	l aubertet	environ 140,00 mètres	6,00 mètres
786	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0490		U00867564			QUARTIER AU CLAUX 07330 MAYRES	E0490	0ha87a80ca	Lande	l aubertet	environ 14,00 mètres	6,00 mètres
787	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0700		U00833507			308 RUE KOPENNIK 38670 CHASSE-SUR-RHONE	F0700	7ha49a75ca	Lande	les cheneviers	environ 150,00 mètres	6,00 mètres
788	CHALAS Yves Claude	M	15/05/1950	007 MAYRES		3 RUE DE GEOFFRGE GEORGE 07330 THUEYTS	H0397	0ha06a95ca	Lande	les avals	environ 3,00 mètres	6,00 mètres
789	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 H0362		U00865790			140 CHE DES ROUCAINS 34700 LOUVEVE	H0362	3ha13a65ca	Lande	le ranc du chier	environ 35,00 mètres	6,00 mètres
790	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0002		U00860775			07200 LABEGUDE	G0002	5ha60a40ca	Lande	les chambomas	environ 44,00 mètres	6,00 mètres
791	JACQUES Melina Eugénie	F	12/09/1884	007 SAINT-ANDRE-LACHAMP	GIRAUD Alexandre	ORT DES GIRAUDS 07330 THUEYTS	E0309	0ha36a70ca	Lande	la tourrette	environ 60,00 mètres	6,00 mètres
792	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 H0264		U00867218			RUE SERRE DU SERRET 07000 PRIVAS	H0364	0ha25a10ca	Lande	le ranc du chier	environ 58,00 mètres	6,00 mètres
793	PUNKERN Fredo Elias	M	07/04/1984	099 PAYS-BAS(BERKENWOUDE)		1854 RTE D'ASTET 07330 MAYRES	H0368	0ha01a05ca	Lande	le ranc du chier	environ 14,00 mètres	6,00 mètres
794	CHAMON Ellette Antoinette Rose	F	18/04/1949	007 AUBENAS	MOCKA Henri	2 RUE DE L'AMOUAIRE 13140 MARMAAS	F0727 F0728	0ha47a15ca 0ha05a20ca	Lande Lande	lescure lescure	environ 43,00 mètres environ 7,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
795	ROUSSEL Leon Louis Jean ROUSSEL Nathalie ROUSSEL Veronique SEUZARET Leonie Marie-bouise	M F F F	23/08/1931 26/05/1970 12/06/1967 09/11/1948	007 MAYRES 042 LE COTEAU 007 AUBENAS 007 JAILLAC	ROUSSEL ROUSSEL ROUSSEL ROUSSEL	399 RTE D'AUBENAS 07330 MAYRES 23 CHE DE LA MURE 07200 AUBENAS 23 CHE DE LA MURE 07200 AUBENAS 820 CHE DU GAY 07200 LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS	E0452 F0622	0ha99a60ca 3ha79a00ca	Bois Lande	la keche la grillotte	environ 33,00 mètres environ 6,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
796	ROUSSEL Nathalie ROUSSEL Veronique SEUZARET Leonie Marie-bouise	F F F	26/05/1970 12/06/1967 09/11/1948	042 LE COTEAU 007 AUBENAS 007 JAILLAC	ROUSSEL ROUSSEL ROUSSEL	23 CHE DE LA MURE 07200 AUBENAS 23 CHE DE LA MURE 07200 AUBENAS 820 CHE DU GAY 07200 LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS	E0470 E0474	1ha25a30ca 1ha36a85ca	Lande Lande	ledreyt d abraham ledreyt d abraham	environ 64,00 mètres environ 78,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
797	BOUTELOUP Denis Louis Jean BOUTELOUP Frederic Marie Leon BOUTELOUP Luc Pierre Marie Eugene BOUTELOUP Marc Christian Luc	M M M M	26/02/1955 09/10/1957 02/06/1956 13/11/1961	072 LE MANS 072 LE MANS 072 LE MANS 072 LE MANS	BOULETON Mauricette PROUROT Pascal GALLARD Dominique RAY Veronique	19 RUE BERANGER 72000 LE MANS 6 RUE DE LA BOULIERE 72190 COULANES 48 RUE AUGUSTE RENOU 60200 MONTPELLIERS 385 RTE DE FERRIERES LES TEOULES 07200 ST ETIENNE DE FONTELLON	F0723	1ha44a55ca	Lande	lescure	environ 22,00 mètres	6,00 mètres
798	BOUTELOUP Marie-Angelaine Jeanne Frederique BOUTELOUP Pierre Vyon Michel	F M	29/08/1960 24/12/1958	072 LE MANS 072 LE MANS	GIRPATE Marie-yvonne	70 RUE DE LA GRANDE MAISON 72000 LE MANS	F0725	0ha13a25ca	Lande	lescure	environ 8,00 mètres	6,00 mètres
799	AUBERT Louis	M		099	VACHER	LE SCEY 29 PL DU BIEZ 38430 SAINT-JEAN-DE-MORVANS	F0726	0ha12a25ca	Lande	lescure	environ 18,00 mètres	6,00 mètres
1000	L'ASSOCIATION Pour Les Personnes Aveugles Ou Malvoyantes LIGUE Nationale Contre Le Cancer		U2287029 775664717			3 RUE JACQUER 75014 PARIS 14 RUE CORVISART 75013 PARIS	F0726	0ha26a20ca	Lande	lescure	environ 18,00 mètres	6,00 mètres
1001	GIBERT Christian Jacky Georges GIBERT Jean-Jacques	M M	10/04/1953 26/07/1954	007 MAYRES 007 AUBENAS	VOLLE Christine	125 AV DU GAL DE GALLIE 92250 LA GARENNE COLOMBES 7 RUE MOULIERE 93410 VILJOUJRS	E0232	1ha85a25ca	Lande	lisses	environ 105,00 mètres	6,00 mètres
1002	CROUZET Jean	M		099		CHEZ M CROUZET AUGUSTE A 07140 MALBOSS	E0230	0ha08a00ca	Lande	lisses	environ 14,00 mètres	6,00 mètres
1003	ESCOFFIER Cecile Pralleto	F	12/01/1966	013 SALON-DE-PROVENCE	GUICHARD Daniel	LE PRAT 07330 THUEYTS	G0192	0ha81a50ca	Lande	les bories	environ 30,00 mètres	6,00 mètres
1004	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0786		U00871632			144 AV DE TOULON 13010 MARSEILLE	F0786	0ha63a00ca	Lande	mouisset	environ 78,00 mètres	6,00 mètres
1005	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0620		U00870485			CHEZ M FROMENT AV LACANAU 13700 MARGIGNANE	F0620	6ha37a25ca	Lande	la grillotte	environ 133,00 mètres	6,00 mètres
1006	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0621		U00859678			AU CHAZALET 07330 MAYRES	F0621	4ha21a90ca	Lande	la grillotte	environ 223,00 mètres	6,00 mètres
1007	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0344		U00862029			CONGRES 07330 MAYRES	F0344	0ha16a05ca	Lande	pra claus	environ 34,00 mètres	6,00 mètres
1008	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0450		U00874057			SAINTE-MARTIN 07330 MAYRES	E0450	0ha61a60ca	Lande	la keche	environ 85,00 mètres	6,00 mètres
1009	CROUZET Jean Louis	M	03/02/1896	099	ALEYRAC 07330 MAYRES		F0880	0ha33a77ca	Lande	le suc du jug	environ 86,00 mètres	6,00 mètres
1010	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 G0298		U00862888			LE VILLAGE 07330 MAYRES	G0298	0ha19a70ca	Lande	les gelines	environ 8,00 mètres	6,00 mètres
1011	VIDAL Catherine Nicole	F	06/11/1969	043 PUY		5 RTE DU DURET 42330 AVEDELUX	G0290	0ha56a30ca	Lande	les gelines	environ 11,00 mètres	6,00 mètres
1012	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0511		U00862508			QR DU MAS MIGET 30140 BAGARD	E0511	0ha22a00ca	Lande	le dissoulet	environ 46,00 mètres	6,00 mètres
1013	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 H0022		U00874321			07330 BARNAS	H0022	4ha09a50ca	Lande	les destels	environ 221,00 mètres	6,00 mètres
1014	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 E0484		U00865444			LE VILLAGE 07330 MAYRES	E0484	4ha08a90ca	Lande	ledreyt d abraham	environ 108,00 mètres	6,00 mètres
1015	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0685		U00871608			VILLAGE DES POIGNETS 07330 MAYRES	F0685	0ha39a50ca	Lande	le rieu	environ 35,00 mètres	6,00 mètres
1016	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0699		U00870725			QUARTIER LA ROCHE 07330 MAYRES	F0699	1ha71a77ca	Lande	les cheneviers	environ 12,00 mètres	6,00 mètres
1017	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0703		U00852459			LE RUISSEAU 07000 VETRAS	F0703	1ha40a20ca	Lande	les cheneviers	environ 54,00 mètres	6,00 mètres
1018	FLOURO Denise Marguerite PIQ Anne Joseph	F M	08/05/1937 18/11/1929	038 VOMON 007 MAYRES	PIQ	LE CLAUX 07330 MAYRES	F0690	0ha29a40ca	Lande	le rieu	environ 10,00 mètres	6,00 mètres
1019	LES PROPRIETAIRES Du Bnd 153 F0691		U00839306			LE CHAMRON 07330 MAYRES	F0691	0ha07a72ca	Lande	le rieu	environ 47,00 mètres	6,00 mètres
1020	PAGES Marie Louise	F	31/01/1897	007 LANARGE	HAYON Jean Auguste	PAR MME HAYON JEANNINE 222 RUE PASTEUR 30600 VALVERT	E0306	0ha27a28ca	Lande	la tourrette	environ 27,00 mètres	6,00 mètres
1021	BRUNON Sandrine FAVILLE Julien Georges Bernard	F M	03/07/1978 19/02/1980	042 SAINT-CHAMOND 042 SAINT-CHAMOND	FAVILLE Julien BRUNON Sandrine	LES CERSIERS DU JAREZ 96 RTE DE PETHUELX 42320 CELLEU	F0694	1ha27a50ca	Lande	le rieu	environ 56,00 mètres	6,00 mètres

**ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL (4/4) – PISTES « D'ABRAHAM », « DE PAILLAYRE » ET « DE CAUTET »**

PISTES 'D'ABRAHAM' - " DE PAILLAYRE" - " DE CAUTET" / ÉTAT PARCELLAIRE GÉNÉRAL

Propriétaires					Parcelles				Ligne parcourue sur la parcelle	Largeur maximale de l'emprise de la servitude		
Numéro terrier	Nom	Sexe	Date de naissance ou N° SIREN	Lieu de naissance	Conjoint / Sige	Adresse	Section et N°	Contenance			Nature	Lieu-dit
T121	KLEIN Thierry Valéry Julien	M	22/04/1964	007 AUBENAS		685 CHE DU PLANTIER 07200 FONTS	F0695	0ha54500ca	Lande	le rieu	environ 39,00 mètres	6,00 mètres
T122	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0155		U00854125			LE VILLAGE 07330 MAYRES	G0155	1ha25000ca	Lande	l adret de pougret	environ 60,00 mètres	6,00 mètres
T123	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0152		U00862920			LE VILLAGE 07330 MAYRES	G0152	0ha79020ca	Lande	l adret de pougret	environ 50,00 mètres	6,00 mètres
T124	FARGIER Audrey Marie Jule	F	21/11/1977	013 MARSELLE	FIORINO Frederic	LASCOURS 296 CHE DE LA TULIERE 13360 ROQUEVAIRE	E0229	1ha12000ca	Lande	lasses	environ 26,00 mètres	6,00 mètres
	FARGIER Pierre Michel Eugene	M	24/02/1946	007 MAYRES	SAMOUNI Martine	29 CHE DE LA TELEVISION 13013 MARSELLE						
	FARGIER Sophie Paule Danielle	F	27/04/1970	013 MARSELLE	CEYTE Jean	29 LOT LE PRE DES GERINS 36120 MAUSSARD						
	SAMOUNI Martine Amande Lucienne	F	18/01/1949	013 MARSELLE	FARGIER Pierre	29 CHE DE LA TELEVISION 13013 MARSELLE						
T125	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 E0227		U00857706			LE VILLAGE 07330 MAYRES	E0227	13ha46500ca	Lande	lasses	environ 302,00 mètres	6,00 mètres
T126	ROUSSEL Veronique	F	12/06/1967	007 AUBENAS		23 CHE DE LA MURE 07200 AUBENAS	E0478 E0533	1ha37455ca 0ha76030ca	Lande	ladret d abraham les rouleades	environ 133,00 mètres environ 51,00 mètres	6,00 mètres 6,00 mètres
T127	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0189		U00858332			07200 LABEGUDE	G0189	1ha3015ca	Lande	les bories	environ 103,00 mètres	6,00 mètres
T128	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 F0751		U00863365			QUARTIER AU CLAUX 07330 MAYRES	F0751	2ha50075ca	Lande	le deves de charrier	environ 119,00 mètres	6,00 mètres
T129	NURY Andree Paulette	F	03/05/1946	007 PRIVAS	VALA	684 RTE DE L ECRINETE LES SCALLARDS 07000 VEYRAS	F0753	6ha91200ca	Lande	le deves de charrier	environ 130,00 mètres	6,00 mètres
	VALA Christophe Patrice	M	11/08/1972	007 PRIVAS								
T130	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 F0755		U00869793			CAUTET 07330 MAYRES	F0755	1ha60095ca	Lande	le berlious	environ 43,00 mètres	6,00 mètres
T131	BOLLESTREAU Sophie Lucie Jeanne Marie	F	25/11/1966	049 ANGERS	MOULIN	230 IMP DE LA BASTIDE 07380 JALLAC	F0754	0ha82125ca	Lande	le berlious	environ 119,00 mètres	6,00 mètres
	MOULIN Auriane Sylvie Danielle	F	18/11/1996	007 AUBENAS		BAT A 293 GRANDE RUE 69600 OULLINS						
	MOULIN Christian Valien	M	30/04/1959	007 MAYRES		LES DEVES 07330 MAYRES						
	MOULIN Damien Alex Victor	M	09/09/2002	007 AUBENAS		ALLEYRAC 07330 MAYRES						
	MOULIN Jeanine Claudette	F	14/11/1955	007 AUBENAS	GIRAUD Daniel	LES BRUGES 07600 VALS-LES-BAINS						
MOULIN Lea Aline Rolande	F	31/01/1995	007 AUBENAS		230 IMP DE LA BASTIDE 07380 JALLAC							
T132	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0159		U00860411			07200 LABEGUDE	G0159	2ha60235ca	Lande	l adret de pougret	environ 118,00 mètres	6,00 mètres
T133	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 E0446		U00853093			SAINTE-MARTIN 07330 MAYRES	E0446	5ha1745ca	Lande	la leche	environ 204,00 mètres	6,00 mètres
T134	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 F0752		U00875194			QUARTIER AU CLAUX 07330 MAYRES	F0752	0ha00300ca	Lande	le deves de charrier	environ 19,00 mètres	6,00 mètres
T135	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 F0785		U00853632			VILLAGE DES PRIGNETS 07330 MAYRES	F0785	0ha26090ca	Lande	mouisset	environ 38,00 mètres	6,00 mètres
T136	NOGIER Henriette Jeanne	F	07/11/1919	030 BESSEGES		ALLEYRAC 07330 MAYRES	F0780	0ha06075ca	Lande	mouisset	environ 31,00 mètres	6,00 mètres
	NOGIER Louis Maurice	M	26/02/1928	007 MAYRES		PAR BORNE ELISABETH FONGRAUD 07400 AUBIGNAS						
T137	LEYNALD Paul Elie	M	16/02/1904	099	BELIN	LA MOUADE 07330 BARNAS	G0280	0ha61000ca	Lande	les gelines	environ 28,00 mètres	6,00 mètres
T138	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0283		U00851137			07400 ROCHEMAURE	G0283	0ha66100ca	Lande	les gelines	environ 46,00 mètres	6,00 mètres
T139	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0282		U00874206			CONGYS 07330 MAYRES	G0282	0ha67655ca	Lande	les gelines	environ 26,00 mètres	6,00 mètres
T140	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 H0391		U00863233			15 RUE PASTEUR 88110 RAON L ETAPE	H0391	1ha11000ca	Lande	le croc de congés	environ 53,00 mètres	6,00 mètres
T141	MASSON Corinne	F	01/03/1969	042 MONTRIBSON	MERCHAT Christian	MALAGARTE MALAGARTE 07660 LANARCE	E0500	8ha34430ca	Lande	l aubertet	environ 120,00 mètres	6,00 mètres
	MERCHAT Christian	M	08/08/1969	043 LE POT	MASSON Corinne	MALAGARTE MALAGARTE 07660 LANARCE						
	PANETIEU Nathalie	F	19/02/1977	043 SAUGUES	ROCHE Emmanuel	DARDET 07330 THUYEYS						
	ROCHE Emmanuel Christophe	M	22/11/1977	007 AUBENAS	PANETIEU Nathalie	DARDET 07330 THUYEYS						
T142	AULAIGNER Eric Claude	M	23/11/1960	075 SAINT-MANDE	POUPON Sandrine	290 CHE DE MALBOS 07330 MAYRES	E0057	1ha6165ca	Verger	fontanouille	environ 28,00 mètres	6,00 mètres
	POUPON Sandrine Armelie Juliette	F	27/10/1962	075 LEVALLOIS-FERMET	AULAIGNER Eric							
T143	BOBO Marjorie Paulette	F	20/04/1932	066 ILLE	REY	CHE DE L ABRIT 30110 BRANOUX-LES-TAILLADES	E0303	1ha24200ca	Lande	la tourette	environ 28,00 mètres	6,00 mètres
	REY Guillaume Julien	M	17/04/1991	034 MONTPELLIER		48 LOT LES CIGALES 34560 VILLEVEYRAC						
	REY Julien Pierre	M	21/12/1989	034 MONTPELLIER		112 IMP DES BUS 30130 PONT ST ESPRIT						
	REY Pascale	F	19/01/1960	030 LES SALLES DU GARDON	FASSE Bruno	264 VIE VIEILLE ROUTE D ANOUILLE 30100 ALES						
T144	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 E0050		U00861286			LE RIPEL 07200 LABEGUDE	E0050	1ha08025ca	Lande	fontanouille	environ 26,00 mètres	6,00 mètres
T145	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 E0142		U00860742			07330 MAYRES	E0142	8ha72050ca	Lande	le croc de pertusan	environ 182,00 mètres	6,00 mètres
T146	ASTER Emile Leon	M	099	MOULIN		308 RUE BLAISE PASCAL 38670 CHASSE-SUR-RHONE	F0686	0ha14885ca	Lande	le rieu	environ 21,00 mètres	6,00 mètres
T147	FAMBOIN Maria Urbainelle	F				48 RUE DE LA REPUBLIQUE 30100 BESSEGES	F0689	0ha60000ca	Lande	le rieu	environ 14,00 mètres	6,00 mètres
T148	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 H0293		U00851840			LA TYRE 07330 THUYEYS	H0293	1ha9125ca	Lande	les avais	environ 106,00 mètres	6,00 mètres
T149	PONTIER Emile Leon	M	099			PENSIONNAT IMMACULEE 15210 RUSSEY (LE)	F0682	0ha24000ca	Lande	le rieu	environ 25,00 mètres	6,00 mètres
T150	DEVESSE Henri Jean Baptiste	M	02/05/1947	007 AUBENAS		1704 RTE DE PRED D'ESCURIE 48100 MONTRODAT	F0683	0ha12095ca	Lande	le rieu	environ 96,00 mètres	6,00 mètres
	DEVESSE Josette Marie Marcelle	F	04/06/1945	007 AUBENAS		160 CHE DES BLEVINOUX 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON						
	DEVESSE Simone Josephine Marie	F	28/08/1948	007 AUBENAS	HERMANDEZ Guy	LE VILLAGE 07110 MONTREAL						
	SALLES Marie Rose	F	20/08/1940	043 SAUGUES	TESTON	12 RUE DOC ALBERIC PONT 69005 LYON						
	TESTON Raoul Louis Julien	M	07/02/1935	007 MAYRES		TESTON FRANCOIS TUTEAU 168 RD DE LA CROIX-ROUSSE 69001 LYON						
T151	LES PROPRIÉTAIRES Du Bnd 153 G0146		U00869954			7 IMP DES CITSSES 69005 LYON	G0146	0ha65005ca	Lande	l adret de pougret	environ 45,00 mètres	6,00 mètres

CITERNE DFCI	NUMÉRO TERRIER	PROPRIÉTAIRES	Parcelles		SURFACE TOTALE DE L'EMPRISE DE LA SERVITUDE
			Section et numéro		
CITERNE N° 045	T25	BRAUX Jacques	G 331		300 M²
CITERNE N° 045	T131	Indivision BOLLESTREAU / MOULIN	F 754		



07\_Préf\_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-09-24-00002

AP interdiction circulation véhicules transportant  
matériel sono

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**  
**portant interdiction de la circulation de véhicules à moteur transportant du matériel**  
**de sonorisation à destination d'un rassemblement festif non autorisé**  
**dans le département de l'Ardèche**

**Le préfet de l'Ardèche,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3131-1 et suivants ainsi que son article L. 3136-1 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.211-5 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Considérant** que selon les éléments d'information disponibles et concordants, un rassemblement festif à caractère musical est susceptible de se dérouler entre le vendredi 24 septembre et le lundi 27 septembre 2021 sur la commune d'Issarlès et ses environs ;

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L.211-5 du code de la sécurité intérieure, les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet du département dans lequel l'évènement se situe ;

**Considérant** qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès du préfet de l'Ardèche ;

**Considérant** que la publicité faite autour de cet évènement est de nature à rassembler plusieurs centaines de participants et au-delà même de 500 personnes ;

**Considérant** que le nombre de personnes attendues dans le rassemblement festif de type « rave party » prévu du vendredi 24 septembre au lundi 27 septembre 2021 matin est particulièrement élevé et rend impossible le respect des gestes barrières destinés à lutter contre la propagation du virus, voire susceptible de favoriser sa transmission ;

**Considérant** qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

**Considérant** que, dans ces circonstances, la nature et les conditions d'organisation de ce rassemblement sont de nature à provoquer des troubles à l'ordre et à la tranquillité publics ;

**Considérant** qu'il résulte de ces circonstances particulières que l'interdiction de la circulation de véhicules à moteur transportant du matériel de sonorisation à destination d'un rassemblement festif non autorisé dans le département de l'Ardèche est justifiée afin de limiter la propagation du virus SARS-Cov-2 et de maintenir l'ordre et la tranquillité publics ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes PTAC est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers du département de l'Ardèche pour les véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour un rassemblement festif non autorisé notamment sonorisation, sound system amplificateur, **à compter du vendredi 24 septembre 2021 jusqu'au lundi 27 septembre 2021 à 9h00.**

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** : Monsieur le directeur des services du cabinet, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera transmise à Madame le procureur de la République de Privas.

Fait à Privas, le 24 septembre 2021

Le Préfet,

signé

Thierry DEVIMEUX

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2021-09-23-00003

Arrêté portant réquisition de personnels  
médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ARRÊTE N°07-2021-03-0058 : Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**OBJET** : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

**Vu** le code de la défense et notamment ses articles L.2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

**Vu** le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

**Considérant** qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

**Considérant** le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 23 septembre informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 24 septembre 2021 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

**Considérant** la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

**Considérant** la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

**Considérant** que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – HPDA 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ **Concernant la maternité**

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe SONT REQUISITIONNES le 24, 25, 26, 27 septembre 2021, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

**Article 2** : La présente réquisition est une réquisition de service.

**Article 3** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame le Directeur Départemental de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne et Monsieur le Directeur de HPDA, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 23 septembre 2021,

Le Préfet de l'Ardèche,



Le préfet

Thierry DEVIMEUX

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
-----	--------	---------------	---------	------	---------

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
FEGY	CELINE	SF	5 Raccourci de Saint Georges 07800 SAINT GEORGES LES BAINS	24/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	24/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
GARAYT	LESLIE	SF	640 Chemin du Chez 26800 TOURNON SUR RHONE	24/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
ROUSSET	MARGAUX	SF	24 rue du Dr L'HERNIER Les émeraudes Bat B et 4 26250 LIVRON SUR DROME	24/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
CASTELLA	VERONIQUE	SF	1135 Avenue de la République La pierre-blanche Bâtiment 3 07500 GUILHERAND GRANGES	25/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	25/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	25/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
GARAYT	LESLIE	SF	640 Chemin du Chez 26800 TOURNON SUR RHONE	25/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	26/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
CASTELLA	VERONIQUE	SF	1135 Avenue de la République La pierre-blanche Bâtiment 3 07500 GUILHERAND GRANGES	26/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	26/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	26/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
GLEHEN	AUDE	SF	260 Chemin de la Combe Sigilasse 26100 ROMANS SUR ISERE	27/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
MAISONNEUVE	NATHALE	SF	73 Impasse des collines 07300 PLATS	27/09/2021	7 H 00 – 19 H 00
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	27/09/2021	19 H 00 – 7 H 00
SOYDARA	MARIE CHARLOTTE	SF	23 rue de Verdun 26500 BOURG LES VALENCE	27/09/2021	19 H 00 – 7 H 00

